

Compte-rendu du conseil municipal

9 mai 2012

| | |
|------------------------|---|
| Date de la convocation | le 4 mai 2012 |
| Présents | MM. Bosment, Cozzi, Roybon, Decard, Fornoni, Guely, Junet, Pavan, M ^{mes} Reynaud-Dulaurier, Charvet-Tasset, Hirrien, Lesage, Marcinkowski, Roels et Tomai |
| Excusés | MM. Tirard-Collet, Blanc, Sasso et Mme Callet |
| Secrétaire de séance | M ^{me} Marcinkowski |

Approbation du dernier PV

Le procès verbal du conseil municipal du 4 avril est approuvé à l'unanimité.

Délibération

1) Suppression d'un poste d'adjoint technique pour avancement de grade

Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 29h31 hebdomadaires ayant été créé à compter du 1^{er} avril 2012, il convient de supprimer le poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet de 29h31 hebdomadaires.

Le Conseil municipal vote la suppression de poste à l'unanimité.

Informations

2) Aménagement centre village

Avancement : à la demande du prestataire Colas, les travaux de la tranche 2 ont commencé le 12 avril. En contrepartie, la commune a demandé qu'ils se fassent par petites tranches d'une dizaine de mètres avec un alternat en journée, et en dehors des pics de circulation du matin et de fin d'après-midi. Un « homme trafic » est posté au carrefour Brondaz en cas de perturbations.

Travaux réalisés :

- Travaux de voirie côté gauche
- Démolition de l'îlot central
- Aménagement de l'entrée rue G.R.Brondaz

Planning :

- Travaux coté gauche jusqu'à la semaine 20
- Travaux coté droite à partir de S20 jusqu'au 15 juin
- Travaux montée mairie à partir du 15 juin (Blocage de l'entrée)
- Fin des travaux 2^o ou 3^o semaine de juillet
- Tapis d'enrobé: 1^o semaine de septembre

Lot 2 de l'aménagement du centre village, réseaux secs et feux tricolores : suite à la défection de Citéos, la commune a résilié le marché après trois courriers en recommandé, dont le dernier de mise en demeure. La commune a lancé un appel d'offres pour choisir un nouveau prestataire. Trois entreprises ont soumissionné : Sobeca, Serpollet et EDTE. Les critères de sélection sont à 40% le prix et à 60% la valeur technique. Après ouverture des plis et négociation, l'offre retenue est la proposition de EDTE, pour un montant de 48 460 € HT.

Elle a été notifiée à l'entreprise, compte tenu de l'autorisation donnée au maire par le Conseil Municipal du 4 avril de valider les conclusions de la commission d'appel d'offres du 6 avril

Arrêt de bus : à 7h40, il y a un car qui arrive de Tullins, tourne devant la caserne puis fait demi-tour à hauteur du parking. Cette solution permet d'assurer la sécurité des collégiens qui attendent le car le matin. Avant tout, cette solution est la seule techniquement viable pour les manœuvres du car.

Travaux accessibilité arrêt de bus

- Arrêt bus validé en bureau municipal en face des pompiers
- Point phasage travaux lundi prochain 14 mai
- Démarrage travaux S21

3) ZA de Chantarot

Les enrobés sont finis. La partie depuis le pont jusqu'à la montée a été prise en charge par la mairie pour 8 613,45 €. Le marché a été traité sur les mêmes prix que ceux du Pays Voironnais. Les derniers aménagements, dont les lampadaires, seront en place fin du mois de mai. La signalisation horizontale sera exécutée par la CAPV d'ici la fin du mois de mai. Après usage et nécessité avérée, des ralentisseurs seront prévus. Il faudra faire enlever les rochers qui empêchent aux poids lourds de faire demi-tour au fond de la zone. Pour l'instant, les projets d'implantation d'entreprise sont reportés ou abandonnés sauf un.

4) Cabinet médical

La construction du cabinet médical s'achève, et sauf incident il devrait ouvrir après le pont de l'Ascension, soit le 21 mai prochain.

Les occupants prévus sont donc : au rez-de-chaussée 2 médecins, une kinésithérapeute et un kinésithérapeute/ostéopathe, 2 infirmières et une psychologue. Celle-ci devrait à terme glisser au premier niveau qui va être rapidement mis en service avec l'aménagement intérieur et accueillera également une podologue.

Est-il encore utile de revenir sur l'intérêt fondamental pour notre commune d'offrir sur son territoire un volet complet de services médicaux ?

La mairie s'était engagée par délibération à acquérir le local actuel des médecins, condition pour réaliser l'opération, ce que nous allons donc pouvoir réaliser prochainement.

Par ailleurs, nous avons reçu le 30 avril une demande d'une esthéticienne actuellement installée à domicile à Charnècles qui souhaite ouvrir un institut dans le local actuel du cabinet médical. Elle souhaite disposer de l'actuel cabinet du Dr

Casagrande à savoir la pièce qui était l'ancienne boulangerie, soit environ 25 m². Elle accepte la proposition d'un loyer hors charge de 400 euros par mois.

Le Maire propose aux Conseil municipal de valider cette offre qui représente une excellente opération pour la commune, à double titre :

- en créant une nouvelle activité commerciale en centre ville, très gratifiante de surcroît ;

- que nous décidions ensuite de revendre ou de conserver ce local, il se trouve valorisé, puisque sur une période d'amortissement normal de 15 ans, le loyer de ce premier local représente déjà 75 000 €, soit la moitié du prix payé pour l'ensemble.

Il s'agit d'un accord de principe, en attendant bien sûr l'achat officiel du local.

Muriel Hirrien souligne qu'il avait déjà été décidé que ce local resterait un local commercial. Par ailleurs, Mmes Hirrien et Roels reviennent sur la constatation que le Dr Scellier, depuis le début, ne semble pas faire tous les efforts nécessaires pour vendre le local, notamment en omettant de placer un panneau "A vendre" visible en passant sur la RD 1092. M. Fornoni rappelle que le marché de l'immobilier est bloqué actuellement. Est-ce que couper le local en deux est une opportunité ou au contraire un frein ? Est-il plus judicieux de louer ou de vendre ? Les travaux seront à la charge de la locataire. Le local de coiffure est loué 500 € par mois pour une surface plus grande. Il y a déjà une esthéticienne à domicile mais qui n'est pas sur le même créneau. M. Fornoni argue que l'installation d'une esthéticienne est un fort avantage pour la commune, financier, esthétique...

Le projet est soumis au vote. Pas d'opposition, 5 abstentions : M. Roybon, Mmes Hirrien, Marcinkowski, Roels, Charvet-Tasset. Mmes Hirrien et Roels motivent leur abstention par le fait qu'elles ne savent pas s'il était mieux pour la commune de chercher à louer ou à vendre le local.

5) Lotissement des Brosses

Commercialisation : 7 lots ont fait l'objet d'une signature, un est réservé depuis une semaine.

Avancement des travaux : suite à un retard d'EDF, les enrobés sont reportés fin mai/début juin. Il y a nécessité de déplacer les barrières. M. Pavan demande s'il y a des dégradations sur les enrobés de la nouvelle route communale, qui est en charge des réparations ? Ce n'est pas à la charge de la commune mais de l'entreprise qui aurait détérioré l'enrobé. Devant chez M. Garcia, il reste un trou à combler d'urgence le long de sa clôture par l'entreprise.

6) CCAS

Nathalie Mouton remplaçant Claire Veyron au FLPA, elle ne peut plus faire partie du Conseil d'administration du CCAS, en temps que salariée de la commune. Le CA propose au maire de nommer Nicole Mariotte, ancienne adjointe, et par ailleurs membre de l'association « Artisans du Monde » à Voiron. Personne ne s'oppose à ce que le maire prenne un arrêté pour nommer cette personne comme membre du CA du CCAS.

Sylvie Reynaud-Dulaurier et le maire ont pris rendez-vous avec Pluralis pour faire le point sur les travaux. Priorité est donnée au changement des radiateurs et des volets roulants de la grande salle. La commune aura fini de rembourser le crédit du foyer logement en 2023.

Le Conseil d'administration a voté le compte administratif et le compte de gestion du FLPA le 26 avril.

Plan canicule 2012 : un courrier sera envoyé aux personnes inscrites en 2011 sur la liste d'alerte canicule en vue du renouvellement ou non de l'inscription pour 2012. Une information sera diffusée dans le Vivre à Vourey pour les nouvelles personnes désireuses de s'inscrire.

7) Commissions municipales

Commission internet

La commune souhaite se doter d'un site performant qu'elle puisse s'approprier et administrer directement, un site dynamique. Une commission d'élus a été constituée pour monter le projet.

M. Mérieux et Mme Guellec ont déjà une expérience de la conception, du développement et de l'administration de sites internet. Ils expliquent qu'avec des outils gratuits, il est très facile de créer un site Internet dynamique de qualité.

Après avoir balayé plus d'une vingtaine de sites, www.ville-tullins.fr a fait l'objet d'un consensus. M. Mérieux nous offre une démonstration de ce que pourrait être le site de Vourey en très peu de temps avec un habillage et des fonctionnalités du CMS open source Joomla : <http://smerieux.byethost7.com/joomla252/>

La commission Internet se réunit autour des 6 étapes de la conception. Chaque étape donnera lieu à une validation intermédiaire par le Conseil municipal.

Etape 1 Affinement du projet : objectifs, cibles, moyens, planning

Etape 2 Définition du besoin en termes de fonctionnalités, services, niveau d'info

Etape 3 Structure (= arborescence)

Etape 4 Ergonomie, graphisme, navigation

Etape 5 Contenu (textes, photos,...)

Etape 6 Rédaction du cahier des charges

Le conseil confirme la validation de cette première étape.

La prochaine réunion de la commission internet sera le mardi 22 mai à 17h pour l'étape 2.

Commission PLU

Il n'y a pas eu de compte-rendu au Conseil municipal des réunions de la commission PLU depuis qu'elle en est à sa 3^e phase, soit après l'élaboration et la présentation du PADD.

En effet cette partie est à la fois très technique et elle nécessite un travail en interne. Elle a 3 objets essentiels :

Le zonage proprement dit, c'est-à-dire la carte de la commune définissant les principales zones (Agricole, Naturelle et Urbanisable), avec des subdivisions dans chacune de ces zones. Le résultat n'est pas du tout original, ni innovant, car il est conforme aux orientations qui ont été définies dans le PADD.

Le règlement des différentes zones a lui aussi été réécrit, à la fois en fonction des orientations de notre PADD et des textes législatifs qui sortent pratiquement tous les jours, à la suite du « Grenelle de l'environnement ». Il y a eu en particulier un changement important le 1er mars dernier, où par exemple la notion de SHON a disparu, pour faire place à celle de « surface de plancher ». La dernière version de ce document en cours de relecture comporte 7 pages.

Un autre volet de ces textes concerne l'obligation qui nous est faite de décrire des OAP, opérations d'aménagement et de programmation qui n'étaient que facultatives quand nous avons lancé notre POS. Nous avons donc aussi finalisé ces OAP qui pourraient être au nombre de 3, comme prévu avec les secteurs Sanissard, Bayard et Rivoires, et peut-être une 4ème en cours de réflexion sur le secteur Conciergerie.

La commission s'est donc réunie une fois par mois avec le bureau d'études, et le plus souvent une deuxième fois en interne.

A ce jour, le travail de la commission est donc très bien avancé. En fonction des prochaines réunions de travail, il pourrait être envisagé de présenter le PLU en juin prochain. Mais il faut rester prudent sur cette échéance, car il faudra avoir 2 phases de présentation et de concertation avec le Conseil municipal dans un 1er temps bien sûr, puis avec les habitants en réunion publique, avant la présentation en Conseil municipal. Reste donc à voir si tout cela est compatible pour être fait le plus complètement et le plus sereinement possible avant la période d'été.

Commission urbanisme

La prochaine réunion de la commission urbanisme aura lieu ce jeudi. Le maire sera présent pour dresser un procès-verbal dans le cadre d'une irrégularité supposée.

8) Pays Voironnais

PLH : la commune de Vourey est classée dans le « Cœur vert du Voironnais ». Elle a une prévision de construction de 8 logements par an et son PLU est bien en conformité avec le PLH.

Sur un plan général, le PLH vise à rectifier la tendance car le Pays Voironnais est en perte de vitesse en terme de démographie.

L'approbation du PLH sera soumise au prochain Conseil Municipal de la commune.

9) Prochaines élections

Les élections législatives auront lieu les 10 et 17 juin. Le maire demande aux élus de tenir des permanences de 2h30.

Nous sommes à la limite en nombre de bureaux : la commune compte 1290 électeurs. A partir de 1300 électeurs, il faudra deux bureaux de vote.

Le conseil s'est achevé à 20h30.

Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 13 juin.